

# Identification et gestion des mouvements des ovins et caprins

opérateurs commerciaux  
gestionnaires de marché  
gestionnaires d'abattoir

# Sommaire

- Rappels sur le règlement (CE) n° 21/2004
- Le document de circulation
- Repères, rebouclage et circulation des animaux
- Le registre d'identification

# Sommaire

- **Rappels sur le règlement (CE) n° 21/2004**
- Le document de circulation
- Repères, rebouclage et circulation des animaux
- Le registre d'identification

# Rappels sur le règlement (CE) n° 21/2004

## Identification des animaux (Art. 4)

- *Tous les animaux d'une exploitation nés après le 9 juillet 2005 sont identifiés ... dans un délai à fixer par l'Etat membre et ne dépassant pas 6 mois ou avant leur départ de l'exploitation de naissance au moyen de (paragraphe 1) :*
  - 2 repères auriculaires agréés identiques portant un numéro individuel
- *Toutefois, les animaux destinés à être abattus avant l'âge de 12 mois et qui ne sont pas destinés aux échanges intracommunautaires et à l'exportation vers des pays tiers, peuvent n'être identifiés qu'au moyen de (paragraphe 2) :*
  - une boucle d'identification agréée portant un numéro individuel
- *En cas de perte d'un repère ou si un repère est devenu illisible, il doit être apposé un repère de remplacement à l'identique (paragraphe 6).*
  - Toutefois, il est possible d'apposer un repère avec un numéro différent si un lien est effectué entre les deux numéros pour conserver la traçabilité → repère de remplacement provisoire R ou C pour la France

# Rappels sur le règlement (CE) n° 21/2004

## Document de circulation (Art. 6)

- « *Chaque fois qu'un animal est déplacé sur le territoire national entre deux exploitations distinctes, il est accompagné d'un **document de circulation** basé sur un modèle établi par l'autorité compétente... »*
- « *... et contenant au minimum les informations figurant à la section C de l'annexe, ...»*. Concernant les animaux, il n'est demandé que **le nombre d'animaux** déplacés (paragraphe 1).

# Rappel sur le règlement (CE) n° 21/2004

## Registre des détenteurs (art. 5)

- « *Chaque détenteur d'animaux, à l'exception du transporteur, tient un registre à jour, contenant au minimum les informations figurant à l'annexe B de l'annexe* » (paragraphe 1).
  - Pour celles concernant les mouvements d'animaux, il y est possible d'utiliser « ***un double ou une copie du document de circulation*** ».  
(choix français)
  - le registre des transporteurs est régi par une autre réglementation
- « *Chaque détenteur d'animaux fournit à l'autorité compétente, à sa demande, tout renseignement relatif à l'origine, à l'identification et, le cas échéant, à la destination des animaux qu'il a possédés, détenus, transportés, commercialisés ou abattus au cours des trois dernières années* » (paragraphe 5).

# Rappel sur le règlement (CE) n° 21/2004

## Base de données nationale (BDN) (Art. 8)

- « A compter du 9 juillet 2005, l'autorité compétente de chaque Etat membre établit une base de données informatique... » contenant les informations suivantes :
  - code et adresse des exploitations détenant des ovins-caprins
  - nom du détenteur
  - espèce et type de production
  - résultat du recensement

# Sommaire

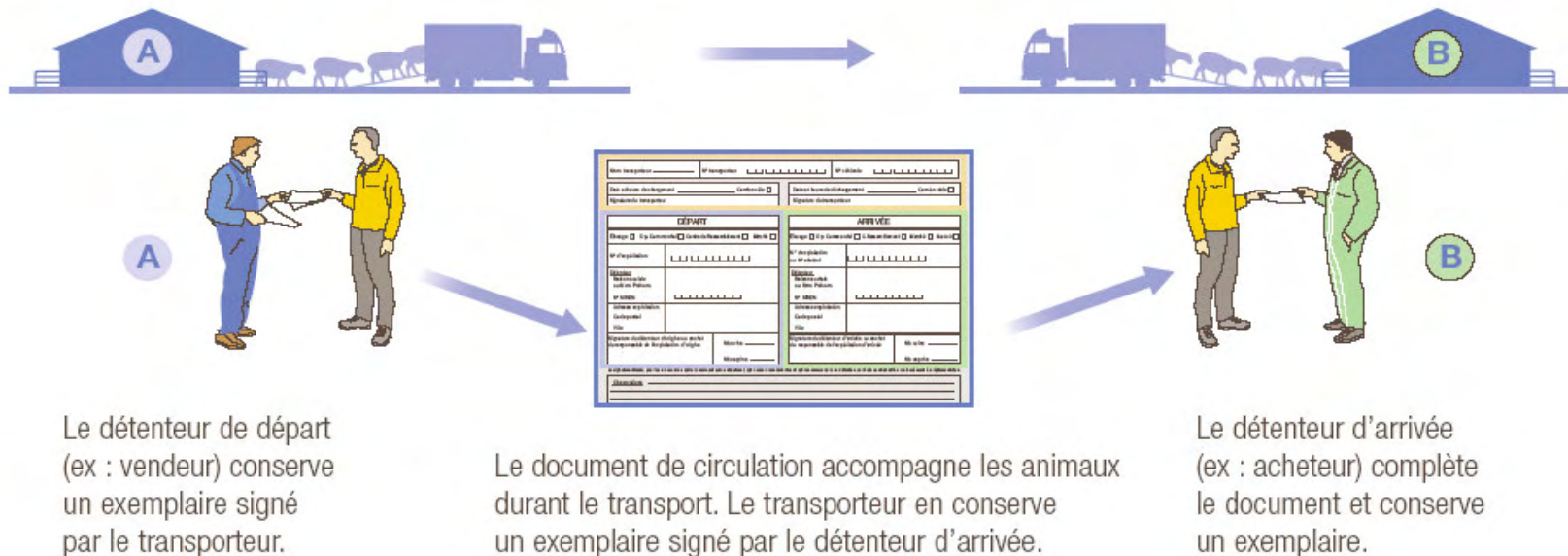
- Rappels sur le règlement (CE) n° 21/2004
- **Le document de circulation**
- Repères, rebouclage et circulation des animaux
- Le registre d'identification

# Quand remplir le document de circulation ?

L'exploitation d'arrivée des animaux est connue du détenteur de départ :

→ 1 document de circulation

Chaque déplacement d'animaux\* (commercial ou non) d'un lieu à un autre nécessite le remplissage d'un document de circulation.



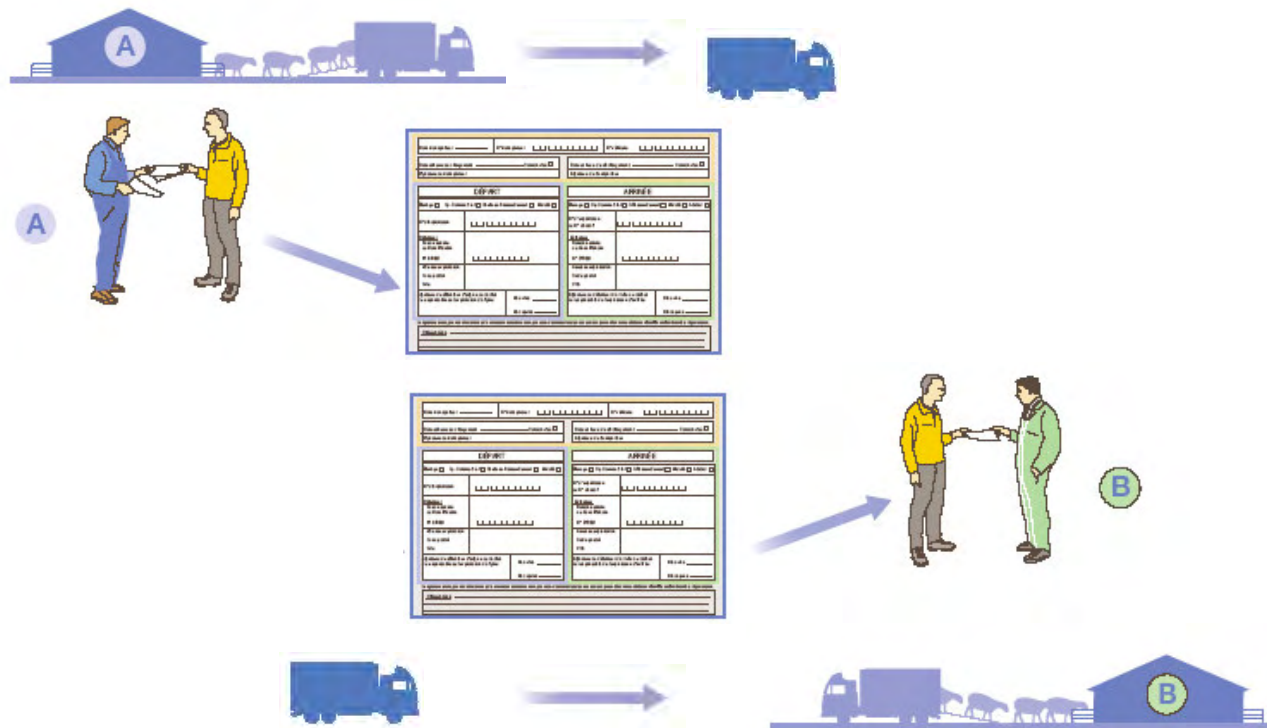
\* sauf transhumance et équarrissage

# Quand remplir le document de circulation ?

L'exploitation d'arrivée des animaux n'est pas connue du détenteur de départ :

→ **2 documents de circulation** entre départ et arrivée des animaux :

↪ un pour le chargement et un autre pour le déchargement





# Le modèle de document de circulation

## Informations relatives au chargement :

DÉPART	
Élevage <input type="checkbox"/> Op. Commercial <input type="checkbox"/> Centre de Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché <input type="checkbox"/>	
N° d'exploitation	_____
Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom	
N° SIREN	_____
Adresse exploitation	
Code postal	
Ville	
Signature du détenteur d'origine* ou cachet du responsable de l'exploitation d'origine	Nb ovins .....
	Nb caprins .....

- ← Cases à cocher
- ← Numéro à 8 chiffres attribué par l'EDE (à ne pas renseigner si la case « opérateur commercial » a été cochée)
- ← A renseigner dans tous les cas
- ← Numéro à renseigner dans le seul cas où le numéro d'exploitation n'est pas utilisé (case « opérateur commercial » cochée)
- ← A renseigner dans tous les cas
- ← Nombre d'animaux chargés

\* Le signataire atteste, pour les informations qui le concerne sur ce document, que celles-ci sont exactes et que les animaux pris en détention ou cédés sont identifiés conformément à la réglementation.



# Le modèle de document de circulation

## Informations relatives au déchargement :

ARRIVÉE	
Élevage <input type="checkbox"/> Op. Commercial <input type="checkbox"/> C.Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché <input type="checkbox"/> Abattoir <input type="checkbox"/>	
N° d'exploitation ou N° abattoir	_____
Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom	
N° SIREN	_____
Adresse exploitation	
Code postal	
Ville	
Signature du détenteur d'arrivée ou cachet du responsable de l'exploitation d'arrivée	Nb ovins -----  Nb caprins -----

- ← Cases à cocher
- ← Numéro à 8 chiffres attribué par l'EDE (ne pas renseigner si la case « opérateur commercial » a été cochée)
- ← A renseigner dans tous les cas
- ← Numéro à renseigner dans le seul cas où le numéro d'exploitation n'est pas utilisé (case « opérateur commercial » cochée)
- ← Renseigner l'adresse du détenteur si celle de l'exploitation n'est pas connue
- ← Nombre d'animaux déchargés

\* Le signataire atteste, pour les informations qui le concerne sur ce document, que celles-ci sont exactes et que les animaux pris en détention ou cédés sont identifiés conformément à la réglementation.

# Le modèle de document de circulation

## Observations relatives au déchargement ou au transport :

<p><u>Observations</u> .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

Partie à renseigner avec des informations sur des anomalies constatées à l'arrivée des animaux (mortalité pendant le transport, renvoi d'animaux non déchargés à l'abattoir vers l'exploitation de départ, ...)

# Comment remplir le document de circulation ?

## Ex.1 : d'une exploitation à un centre d'allotement

La destination des animaux est connue du détenteur de départ

**Au chargement : les informations minimales sont remplies dans la case arrivée**



Nom transporteur <u>GPC</u>		N° transporteur <u>FR 7900326</u>		N° véhicule <u>FR 1234TH79</u>	
Date et heure de chargement <u>29/10/2005 10h</u> Camion vide <input checked="" type="checkbox"/>			Date et heure de déchargement ..... Camion vide <input type="checkbox"/>		
Signature du transporteur			Signature du transporteur		
<b>DÉPART</b>			<b>ARRIVÉE</b>		
Élevage <input checked="" type="checkbox"/> Op. Commercial <input type="checkbox"/> Centre de Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché <input type="checkbox"/>			Élevage <input type="checkbox"/> Op. Commercial <input type="checkbox"/> C.Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché <input type="checkbox"/> Abattoir <input type="checkbox"/>		
N° d'exploitation <u>FR 79454256</u>		N° d'exploitation ou N° abattoir			
Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom <u>GAEC du Cabri</u>		Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom <u>EARL du Grand pré</u>			
N° SIREN		N° SIREN			
Adresse exploitation Code postal Ville <u>La Fontaine</u> <u>79110</u> <u>Loize</u>		Adresse exploitation Code postal Ville <u>La Chapelle Montrenil</u>			
Signature du détenteur d'origine ou cachet du responsable de l'exploitation d'origine 		Nb ovins <u>25</u>		Nb ovins .....	
		Nb caprins .....		Nb caprins .....	

# Comment remplir le document de circulation ?

## Ex.1 : d'une exploitation à un centre d'allotement (suite)

La destination des animaux est connue du détenteur de départ

Au déchargement : le document émis au départ est complété

Nom transporteur <u>GPC</u>		N° transporteur <u>F R 7 9 0 0 3 2 6</u>		N° véhicule <u>F R 1 2 3 4 T H 7 9</u>	
Date et heure de chargement <u>29/10/2005 10h</u> <input checked="" type="checkbox"/> Camion vide		Date et heure de déchargement <u>29/10/2005 10h50</u> <input checked="" type="checkbox"/> Camion vide			
Signature du transporteur		Signature du transporteur			
DÉPART			ARRIVÉE		
Élevage <input checked="" type="checkbox"/> Op. Commercial <input type="checkbox"/> Centre de Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché <input type="checkbox"/>		Élevage <input checked="" type="checkbox"/> Op. Commercial <input type="checkbox"/> C.Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché <input type="checkbox"/> Abattoir <input type="checkbox"/>			
N° d'exploitation <u>F R 7 9 4 5 4 2 5 6</u>		N° d'exploitation ou N° abattoir <u>F R 8 6 2 1 2 1 8 8</u>			
Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom <u>GAEC du Cabri</u>		Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom <u>EARL du Grand pré</u>			
N° SIREN  _ _ _ _ _ _ _ _ _		N° SIREN  _ _ _ _ _ _ _ _ _			
Adresse exploitation <u>La Fontaine</u>		Adresse exploitation <u>LE PIVERT</u>			
Code postal <u>79110</u>		Code postal <u>86470</u>			
Ville <u>Loize</u>		Ville <u>La Chapelle Montrenil</u>			
Signature du détenteur d'origine ou cachet du responsable de l'exploitation d'origine 		Signature du détenteur d'arrivée ou cachet du responsable de l'exploitation d'arrivée 		Nb ovins <u>25</u>	
				Nb caprins _____	



# Comment remplir le document de circulation ?

**Ex. 2 : Tournée organisée par un opérateur commercial, avec plusieurs chargements et un déchargement dans un centre d'allotement** *(la destination d'arrivée est connue des détenteurs de départ)*



## A chaque chargement,

- Un nouveau document de circulation est rempli.
- Chaque détenteur de DÉPART conserve un exemplaire signé par le transporteur.

## Au déchargement,

- Les différents documents de circulation émis au départ sont tous complétés après déchargement par le détenteur d'ARRIVÉE et le transporteur.
- Le transporteur et le détenteur d'ARRIVÉE conservent chacun un exemplaire de tous les documents entièrement complétés.

# Comment remplir le document de circulation ?

## Ex. 3 : Tournée avec un chargement dans un centre d'allotement et plusieurs déchargements dans des exploitations d'élevage

*Les lieux de déchargement et le nombre d'animaux déchargés sont connus précisément dès le chargement.*



### Au chargement

- Autant de documents sont remplis que de déchargements prévus.
- Le détenteur de DÉPART conserve un exemplaire du document signé par le transporteur.

### Au déchargement

- Chaque document de circulation correspondant à chaque exploitation d'arrivée est complété et signé après déchargement par le détenteur d'ARRIVÉE et le transporteur.
- Le transporteur et le détenteur d'ARRIVÉE conservent chacun un exemplaire de tous les documents entièrement complétés.

# Comment remplir le document de circulation ?

## Ex. 4 : Tournée organisée par un opérateur commercial, avec plusieurs chargements et plusieurs déchargements

*Les lieux de déchargement et le nombre d'animaux déchargés ne sont pas connus dès le premier chargement*



### Principe général :

- A chaque mouvement (chargement et déchargement) un nouveau document est rempli, contrairement aux cas précédents où le document de circulation émis au départ est simplement complété à l'arrivée.
- L'opérateur commercial est considéré comme le détenteur d'arrivée au chargement et comme détenteur de départ au déchargement. Les cases « opérateur commercial » sont cochées :
  - au chargement, dans la partie arrivée
  - au déchargement, dans la partie départ

# Comment remplir le document de circulation ?

## 4. Tournée organisée par un opérateur commercial, avec plusieurs chargements et plusieurs déchargements (suite)

A chaque chargement, un nouveau document est émis



Nom transporteur <u>GPOV</u>		N° transporteur <u>FR 8100947</u>		N° véhicule <u>FR 5432AP8</u>	
Date et heure de chargement <u>29/10/2005 7h</u> <input checked="" type="checkbox"/> Camion vide			Date et heure de déchargement _____ <input type="checkbox"/> Camion vide		
Signature du transporteur			Signature du transporteur _____		
<b>DÉPART</b>			<b>ARRIVÉE</b>		
Élevage <input checked="" type="checkbox"/> Op. Commercial <input type="checkbox"/> Centre de Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché <input type="checkbox"/>			Élevage <input type="checkbox"/> Op. Commercial <input checked="" type="checkbox"/> C.Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché <input type="checkbox"/> Abattoir <input type="checkbox"/>		
N° d'exploitation <u>FR 81565750</u>		N° d'exploitation ou N° abattoir _____			
Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom <u>GAEC de la Oucille</u>		Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom <u>GPOV</u>			
N° SIREN _____		N° SIREN <u>025234252</u>			
Adresse exploitation Code postal Ville <u>Le Causse</u> <u>81033</u> <u>La Devèze</u>		Adresse exploitation Code postal Ville <u>CARMAUX</u>			
Signature du détenteur d'origine ou cachet du responsable de l'exploitation d'origine 		Nb ovins <u>42</u>		Nb ovins _____	
		Nb caprins _____		Nb caprins _____	

Le signataire atteste, pour les informations qui le concernent sur ce document, que celles-ci sont exactes et que les animaux pris en détention ou cédés sont identifiés conformément à la réglementation.



# Comment remplir le document de circulation ?

## 4. Tournée organisée par un opérateur commercial, avec plusieurs chargements et plusieurs déchargements (suite)

A chaque déchargement, un nouveau document est émis



Nom transporteur <u>GPOV</u>		N° transporteur <u>FR 8 1 0 0 9 4 7</u>		N° véhicule <u>FR 5 4 3 2 A P 8 1</u>	
Date et heure de chargement <u>29/10/2005 8h</u> Camion vide <input type="checkbox"/>		Date et heure de déchargement <u>29/10/2005 8h</u> Camion vide <input type="checkbox"/>			
Signature du transporteur		Signature du transporteur			
<b>DÉPART</b>			<b>ARRIVÉE</b>		
Élevage <input type="checkbox"/> Op. Commercial <input checked="" type="checkbox"/> Centre de Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché <input type="checkbox"/>		Élevage <input checked="" type="checkbox"/> Op. Commercial <input type="checkbox"/> C.Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché <input type="checkbox"/> Abattoir <input type="checkbox"/>			
N° exploitation		N° exploitation ou N° abattoir		<u>FR 8 2 2 1 2 1 8 8</u>	
Raison sociale ou Nom Prénom		Dé détenteur		Raison sociale ou Nom Prénom	
<u>GPOV</u>				<u>EARL de la Fontaine</u>	
N° SIREN		N° SIREN			
<u>0 2 5 2 3 4 2 5 2</u>					
Adresse exploitation		Adresse exploitation		<u>Le Clos Radou</u>	
Code postal		Code postal		<u>82470</u>	
Ville		Ville		<u>LE BAYLE</u>	
Signature du détenteur d'origine ou cachet du responsable de l'exploitation d'origine		Signature du détenteur d'arrivée ou cachet du responsable de l'exploitation d'arrivée		Nb ovins <u>18</u>	
				Nb caprins _____	

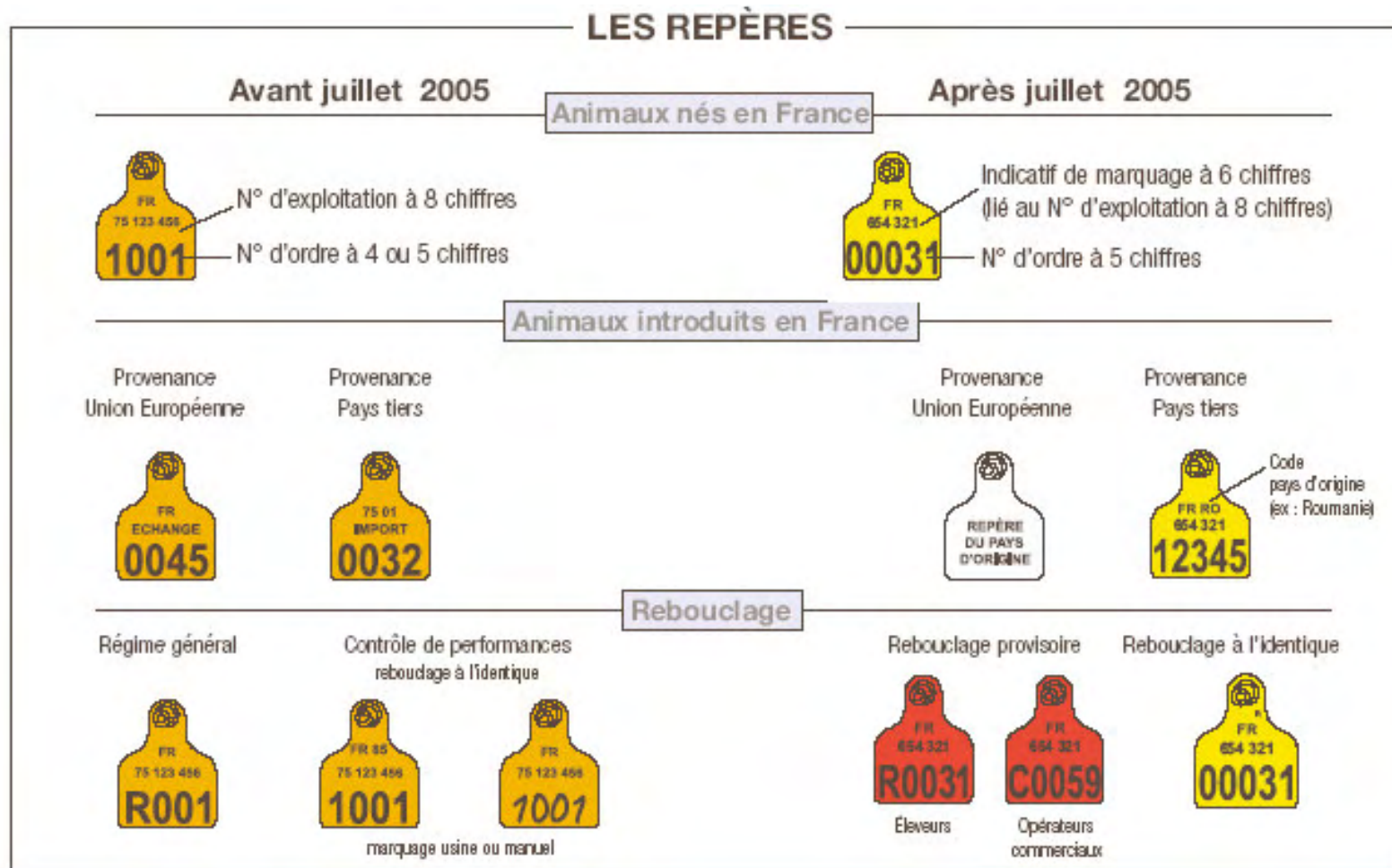
Le signataire atteste, pour les informations qu'il le concerne sur ce document, que celles-ci sont exactes et que les animaux pris en détention ou cédés sont identifiés conformément à la réglementation.



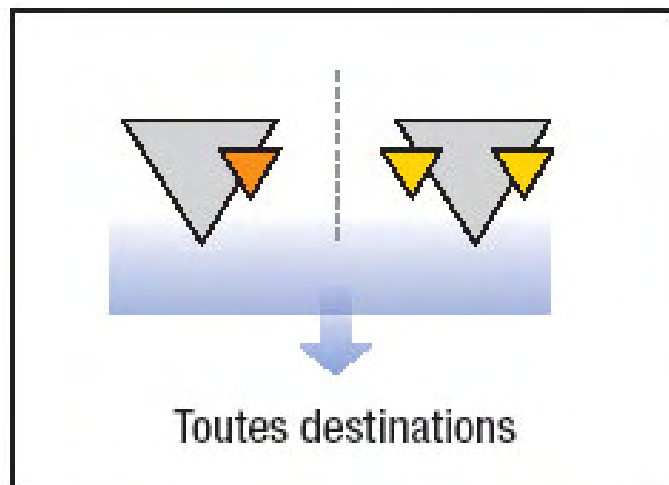
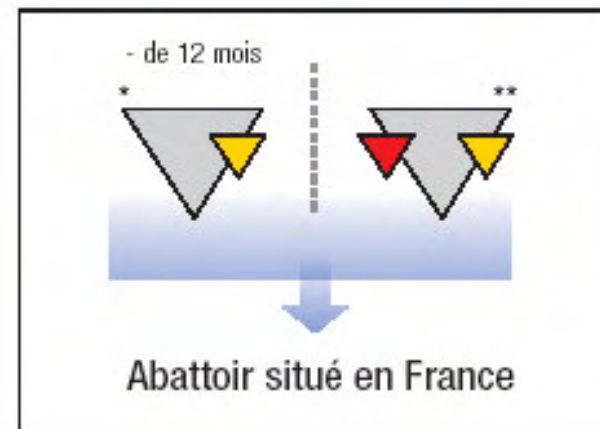
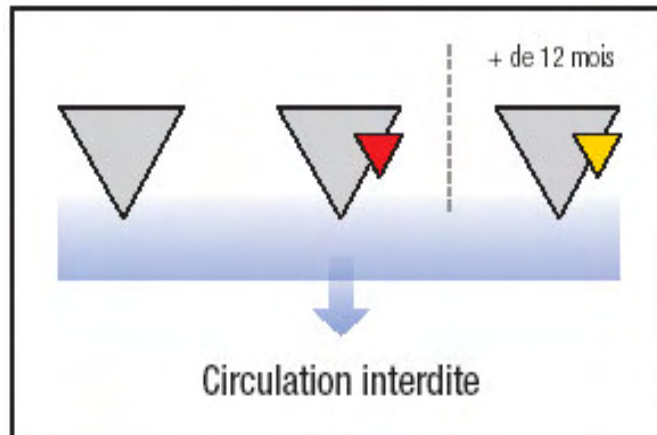
# Sommaire

- Rappels sur le règlement (CE) n° 21/2004
- Le document de circulation
- **Repères, rebouclage et circulation des animaux**
- Le registre d'identification

# Les repères officiels que l'on peut rencontrer



# Les destinations possibles selon l'état du bouclage



\* en direct ou via un centre d'engraissement et/ou un marché, et/ou un centre de rassemblement mais pas par un autre élevage naisseur

\*\* en direct ou via un marché, et/ou un centre d'allotement, mais pas par un autre élevage

# En cas de perte de repère dans un centre d'allotement

## Animal ayant un seul repère



Euthanasie et équarrissage sauf si existence de preuves de traçabilité à fournir à l'EDE ou à la DSV.

## Animal ayant deux repères

### > Animal de moins de 12 mois



Si destiné à l'abattoir  
ou centre d'engraissement



Rebouclage facultatif

Si destiné à l'élevage,  
à l'export ou aux échanges



Rebouclage à l'identique  
avant le départ du centre d'allotement

# En cas de perte de repère dans un centre d'allotement

## Animal ayant deux repères

### > Animal de plus de 12 mois

#### > Identifié avec deux repères jaunes



Si destiné à l'abattoir



Rebouclage immédiat avec une boucle provisoire rouge "C" et mise à jour du tableau de rebouclage

Si destiné à l'élevage, à l'export ou aux échanges



Rebouclage à l'identique avant le départ du centre d'allotement

#### > Identifié avec un repère jaune et un repère rouge



Perte du repère rouge

L'animal étant destiné à l'abattoir, il doit être rebouclé immédiatement avec une boucle provisoire rouge "C" et faire l'objet d'une mise à jour du tableau de rebouclage.



Perte du repère jaune

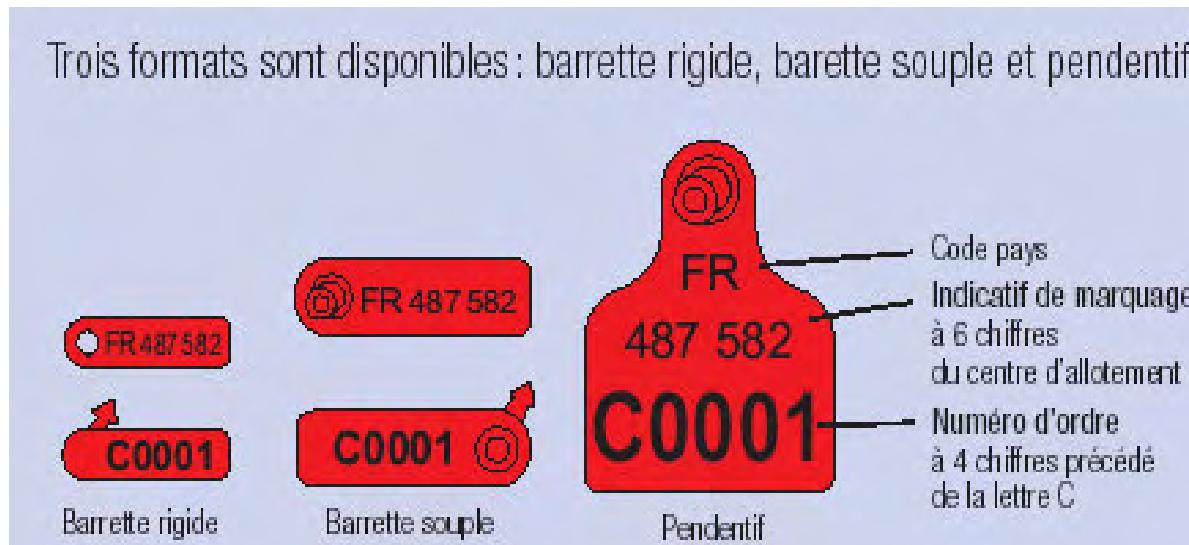


Obligation de remettre l'animal en conformité. Il faut alors le reboucler avec son numéro d'identification d'origine. Pour retrouver ce numéro, il faut consulter le tableau de rebouclage du détenteur qui a initialement posé la boucle rouge (R ou C).

En cas d'échec de cette recherche, il y a perte totale de traçabilité. L'animal doit alors être euthanasié et envoyé à l'équarrissage.

## Le repère de rebouclage provisoire spécial « opérateurs commerciaux »

- Les repères provisoires (rouges) ne sont disponibles que pour les exploitants de centres d'allotement (et non pour les responsables des marchés)
- Ces repères peuvent être commandés à l'avance. La commande s'effectue auprès de l'EDE du département du centre d'allotement dans lequel se trouvent les animaux



# Tableau de rebouclage

- Exemple de tableau de rebouclage

Repère de rebouclage provisoire	Date de pose	N° animal d'origine	Date pose Repère identique
235419 C 0031	20/12/2005	FR 100780 50236	
235419 C 0032	5/04/2006	FR 100766 00923	
235419 C 0033	5/04/2006	FR 261419 60412	
235419 C 0034	5/04/2006	IT 2317665002123	10/04/2006
235419 C 0035			
.....			

# Sommaire

- Rappels sur le règlement (CE) n° 21/2004
- Le document de circulation
- Repères, rebouclage et circulation des animaux
- **Le registre d'identification**

# Le registre d'identification

- Le registre d'identification est une obligation du règlement (CE) n° 21/2004 (art. 5)
- Il constitue la partie « identification et mouvements » du registre d'élevage tel que défini dans l'arrêté du 5 juin 2000 relatif au registre d'élevage.
- Il concerne toutes les exploitations où sont détenus des animaux

# Le registre d'identification

## Dans un centre d'allotement



### ▪ Informations de mouvements :

Différentes formes possibles :

→ ou archivage de l'ensemble des documents de circulation

→ ou de manière informatisée (saisie des informations du document de circulation et conservation de ceux-ci pendant 3 ans)

→ ou registre fiscal (conservation des documents de circulation pendant 3 ans)

### ▪ Tableau de rebouclage

### ▪ Document d'enlèvement des cadavres



**A conserver pendant 5 ans**

# Le registre d'identification

## Dans un marché



### ▪ Informations de mouvements :

Différentes formes possibles :

- ou archivage de l'ensemble des documents de circulation
- ou de manière informatisée (saisie des informations des documents de circulation et conservation de ceux-ci pendant 3 ans)
- ou registre fiscal (conservation des documents de circulation pendant 3 ans)

### ▪ Document d'enlèvement des cadavres



**A conserver pendant 5 ans**

# Le registre d'identification

## Dans un abattoir



### ▪ Informations de mouvements :

Différentes formes possibles :

- ou archivage de l'ensemble des documents de circulation
- ou de manière informatisée (saisie des informations du document de circulation et conservation de ceux-ci pendant 3 ans)
- ou registre fiscal (conservation des documents de circulation pendant 3 ans)

### ▪ Document d'enlèvement des cadavres



**A conserver pendant 5 ans**